



Projet REVOS 2020 (révision de la loi sur l'école obligatoire)

Séance du 21.10.2020 avec
Socialbern à Lyss



Ordre du jour 1/2

- Introduction / état d'avancement du projet REVOS (ESO)
- Modèle de financement / conditions d'engagement (AGA)
 - Questions et discussion
- Ecoles à journée continue et transports scolaires (GRA)
- Planification de l'offre (GRA)
- Evaluation (GRA)
- Scolarisation spécialisée intégrée (GRA)
 - Questions et discussion



Ordre du jour 2/2

- PES et affectation (ESO)
- Rôles / interlocuteurs (ESO)
- Phase de transition (ESO)
- Calendrier / « feuille de route » (AGA)
 - Questions et discussion

Etat d'avancement du projet REVOS

- Objectif : projet susceptible de rallier une majorité politique, financièrement viable et de qualité sur le plan matériel
- Adopté par le CE le 12.08.2020
- Soumis à la commission du GC le 13.10.2020
- Env. 20 sous-projets
- Eléments clés:
 - Implication à un stade précoce du plus grand nombre de partenaires coresponsables de la mise en œuvre
 - Reprendre ce qui a fait ses preuves et introduire des optimisations de manière ciblée

Bases et outils légaux

LEO et rapport



Ordonnance(s) et rapport(s)



Ordonnances de Direction : dispositions générales, év. autres ordonnances de Direction

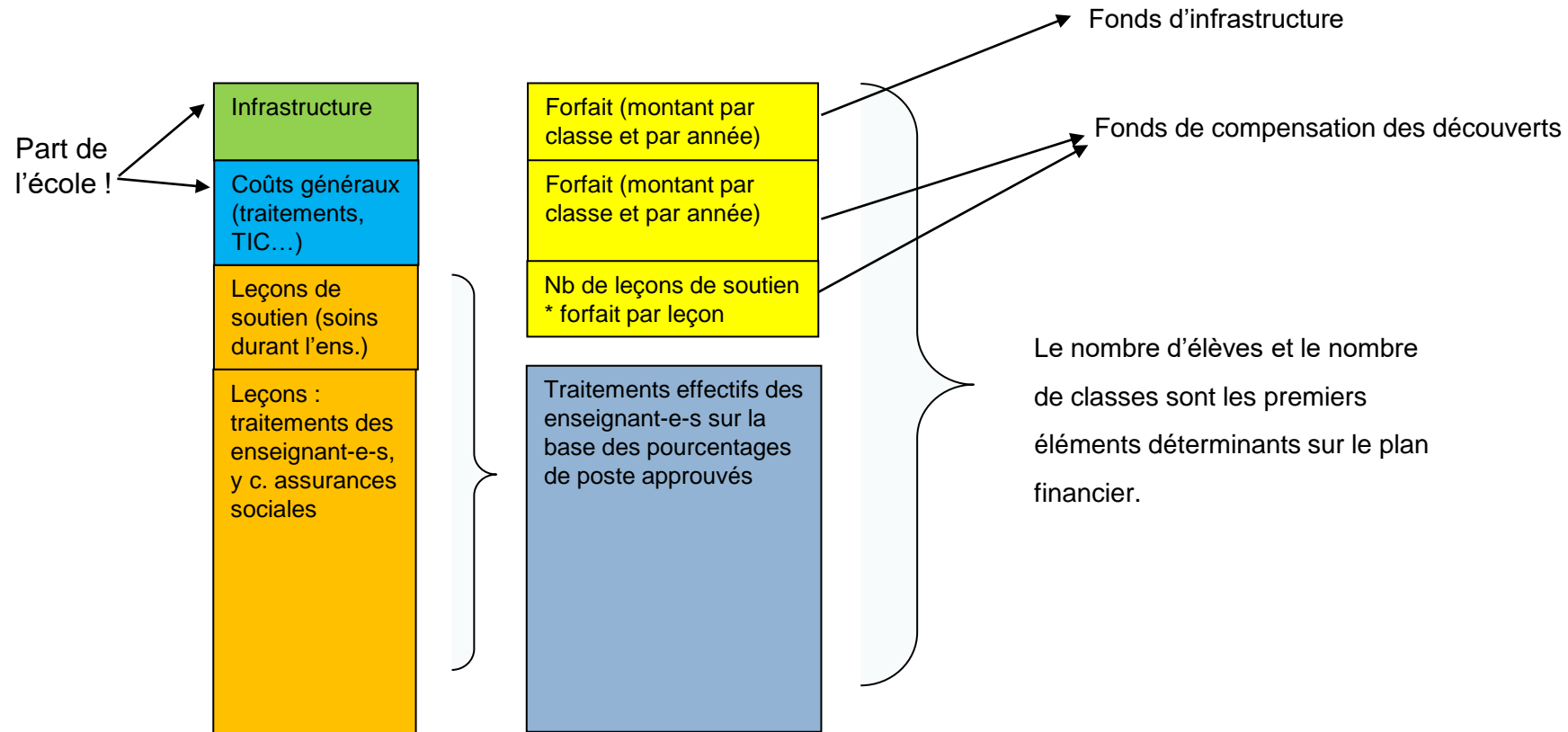


Convention de prestations

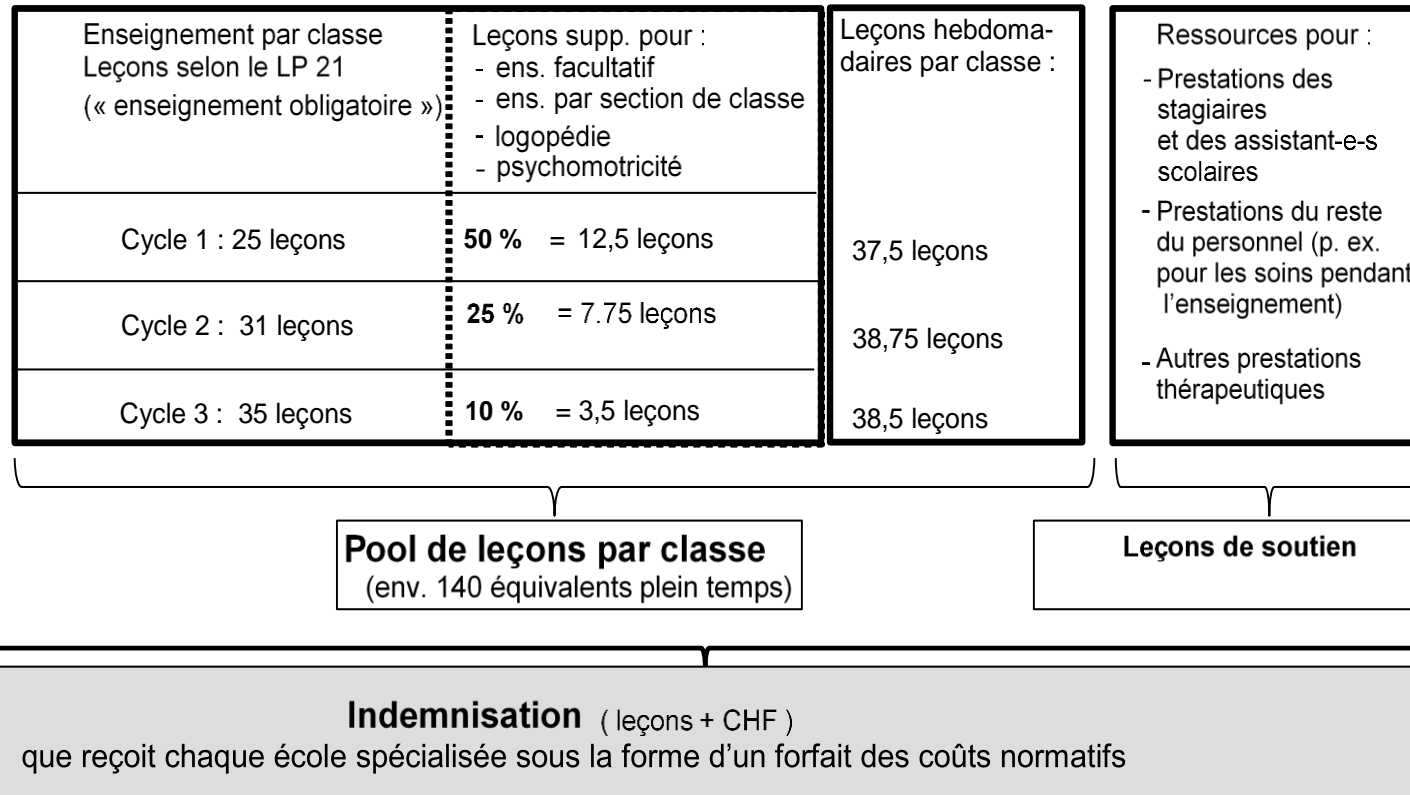


Règlement(s) et stratégie(s)

Financement des établissements particuliers de la scolarité obligatoire



Enseignement





Conditions d'engagement

- Les conditions d'engagement (financières) des enseignants et enseignantes chargés de la scolarisation spécialisée séparée seront alignées sur celles des enseignants et enseignantes des écoles ordinaires :
 - Classement
 - Progression salariale
 - Décharge horaire
 - Primes de fidélité
- Pas d'engagement par le canton en vertu de la loi sur le statut du corps enseignant



Ecoles à journée continue

- Solution séparée : prise en charge résidentielle (OM) et prise en charge à l'école à journée continue (OECO)
- En cas de besoin, des modules d'école à journée continue doivent être proposés.
- Facteur forfaitaire : tous les élèves doivent pouvoir être pris en charge
- La fréquentation de l'école à journée continue peut entraîner des changements concernant les transports scolaires.
- Transports scolaires : groupe de travail
- Ecoles à journée continue obligatoires



Transports scolaires

- Les modalités de financement des transports scolaires ne changent pas.
- Les institutions organisent les transports scolaires et en sont responsables.
- Les coûts liés aux transports scolaires externes et internes doivent être budgétés.



Planification de l'offre

- Objectif : tous les enfants ayant besoin de mesures renforcées ont le droit d'avoir une place dans une école qui leur convient.
- Plateforme pour la gestion des places
- Approche régionale
- Flexibilité des institutions pour répondre aux besoins
- Données de l'OPAH et collaboration avec l'OM

Processus

Le processus peut être divisé en quatre sous-processus :

- Processus lié à la PES > services psychologiques pour enfants et adolescents (SPE)
- Processus de planification > Section de l'enseignement spécialisé et de la surveillance scolaire
- Processus d'affectation > décision de la surveillance scolaire
- Ajustements > pour les enfants qui n'ont pas encore de solution adaptée

Evaluation

- L'évaluation se fonde sur les principes appliqués à l'école ordinaire.
- L'accent est mis sur le travail pédagogique individuel et sur l'évaluation des élèves.
- Les institutions sont responsables de l'évaluation.
- L'application peut être utilisée ; un accès a été préparé pour les établissements particuliers de la scolarité obligatoire.
- Les formulaires sont adaptés. Il sera possible d'évaluer les élèves conformément au Lehrplan 21 ou au PER, mais un rapport distinct devra être rédigé.

Scolarisation spécialisée intégrée

- Groupe de travail : PHBern, Socialbern, Formation Berne, OECO
- Objectif : cadre conceptuel pour les problématiques
 - Transfert du savoir-faire en matière de pédagogie spécialisée aux écoles ordinaires
 - Processus d'affectation (PES)
 - Transitions
 - Transferts
 - Octroi de ressources aux écoles
 - Indemnisation des directions responsables
 - Structure, organisation

Procédure d'évaluation standardisée (PES)

- Outil, structure du rapport
- Processus/principes : principe des regards croisés, séparation des services d'évaluation et des services de mise en œuvre, gestion claire des cas, implication des représentants légaux, implication de spécialistes
- Canton de Berne : les SPE procéderont à la PES, ils collaboreront avec des spécialistes/d'autres services et les évaluations seront réalisées en partie par d'autres services sur mandat des SPE.



Procédure d'évaluation standardisée (PES)

- Projet pilote avec 3 SPE
- Formation par Peter Lienhard (HfH) et Reto Luder (HEP ZU)
- L'outil est utilisé depuis janvier 2020
- Processus difficile à concevoir
- Env. 40 enfants (objectif : 50 par an)
- Feed-back



Procédure d'évaluation standardisée (PES)

Etapes suivantes ?

- Avant Noël, lettre à toutes les écoles spécialisées :
expériences avec la PES et les SPE ?
- Souhaits et questions en lien avec la PES ?

D'autres étapes seront planifiées ensuite.



Rôles / interlocuteurs

- Services psychologiques pour enfants et adolescents
- Inspections scolaires
- Section de l'enseignement spécialisé à l'OECO
- Section des finances à l'OECO

Phase de transition

- Ecoles ordinaires responsables de la scolarisation spécialisée intégrée à partir d'août 2022.
- Changements concernant la logopédie et la psychomotricité (engagements par les écoles ordinaires) à partir de Août 2022
- Reclassement des enseignants et enseignantes des établissements particuliers de la scolarité obligatoire si possible à partir d'août 2022.
- Nouveau modèle de financement à partir de janvier 2022, phase de transition si de grands changements sont requis.



Calendrier du projet REVOS 2020

Etape	Délai
1 ^{re} lecture au GC	Novembre 2020
2 ^e lecture au GC	Juin 2021
Entrée en vigueur	Janvier 2022

